Les phlébotomes et les moustiques – responsables d'une démangeaison inoffensive ou vecteur de maladies dangereuses ?

Les documents d'ESCCAP donnent des réponses

160323 La saison des voyages approche. Les phlébotomes et les moustiques intéressent les propriétaires d'animaux de compagnie qui souhaitent emmener leur chien ou leur chat en voyage dans la région méditerranéenne ou dans de nombreux pays d'Europe du Sud et de l'Est. La piqûre de ces moustiques n'entraîne que des démangeaisons passagères pour le chien et le chat et n'a donc aucune importance médicale. Ils jouent cependant un rôle important en tant que vecteurs de l'agent pathogène de la leishmaniose (une maladie infectieuse grave), du ver du cœur (*Dirofilaria immitis*) et du ver de la peau (*Dirofilaria repens*), l'agent pathogène de la filariose cutanée.

Les **phlébotomes** du genre *Phlebotomus* (moustique papillon) sont surtout répandus dans le sud de l'Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Les phlébotomes jouent un rôle important chez les chiens, et rarement chez les chats, en tant que vecteurs de Leishmania infantum, l'agent pathogène de la leishmaniose, une maladie infectieuse chronique dont l'évolution peut souvent être fatale en l'absence de traitement.

Les **moustiques** jouent un rôle important chez les chiens et les chats en tant que vecteurs du ver du cœur, qui provoque une maladie cardio-pulmonaire souvent grave avec toux et forte baisse de performance, et du ver de la peau, agent d'une filariose cutanée généralement bénigne. Parmi ces vers transmis par les moustiques, les vers du cœur ne sont pas répandus en Suisse, alors *que D. repens* a été trouvé occasionnellement en Suisse ces derniers temps. Le ver du cœur et le ver de la peau sont largement répandus dans le sud et l'est de l'Europe, le ver de la peau étant présent plus au nord (en Europe de l'est jusqu'en Lituanie) et le ver du cœur jusqu'en Hongrie.

La saison des phlébotomes et des moustiques dure d'avril à novembre, mais elle peut varier d'une année à l'autre, commencer plus tôt ou se terminer plus tard. La meilleure protection consiste à ne pas emmener les chiens et les chats détenus en Suisse dans les régions mentionnées. Si cela ne peut être évité, les animaux devraient être gardés à l'intérieur après le crépuscule, lorsque les moustiques sont les plus actifs. Les fenêtres et les portes des pièces où se trouvent les chiens et les chats devraient être protégées par des moustiquaires à mailles serrées. En outre, il est recommandé d'utiliser des médicaments vétérinaires dont il est prouvé qu'ils repoussent les phlébotomes et les moustiques. Ces préparations doivent être appliquées de manière appropriée et continue pendant toute la durée du séjour. Le traitement doit être effectué suffisamment tôt avant l'arrivée de l'animal dans la région à risque : au moins une semaine avant pour les colliers et au moins 24 heures avant pour les préparations spot-on. L'autorisation de mise sur le marché des préparations pour chiens ou chats doit être suivie à la lettre, faute de quoi des intoxications potentiellement mortelles peuvent se produire chez les chats**.**

Il n'est pas recommandé de se fier uniquement à l'utilisation de produits anti-moustiques dans les régions où le ver du cœur peut être transmis. Il est également recommandé de traiter le chien et le chat avec un médicament antivermifuge approprié qui tue les larves migrantes de ver du cœur avant qu'elles n'atteignent le cœur et ne causent de graves dommages. Le traitement avec un tel vermifuge doit commencer dès le début d'une éventuelle transmission et être répété à intervalles d'un mois jusqu'à 30 jours après la dernière transmission possible.

Les documents offrent aux vétérinaires et aux professionnels de la santé animale ainsi qu'aux propriétaires d'animaux un aperçu concis. Ils permettent de protéger correctement les chats et les chiens contre les moustiques et de protéger la santé des humains.

>>> Télécharger ici le guide modulaire 3 « Lutte contre les ectoparasites chez les chiens et les chats » :
Modulleitfaden 3-FR.indd (esccap.ch)
>>> Télécharger ici le guide 3 « Lutte contre les ectoparasites chez les chiens et les chats » :
ESCCAP_CH_GL_Ecto_1_f_def_Printversion_070411_190213.pdf
>>> Télécharger ici la liste de contrôle « Chiens importés de l'étranger » :
Esccap-Checkliste-Hund-fr.pdf
>>> Télécharger ici la prise de position « Leishmaniose » :
ESCCAP_2021b_FS_Leishmaniose_F_RZ.qxp_ESCCAP_FS
>>> Télécharger ici le flyer « Voyager avec des animaux de compagnie en Europe »
ESCCAP_FlyerReisen_F_GzD

Impressum: ESCCAP Suisse, c/o fp-consulting, Bederstrasse 4, CH-8002 Zürich, Tél. +41 44 271 06 00, info@esccap.ch, www.esccap.ch